

09.09.2015 - 06:00 Uhr

## Embargo 09.09 0600 - Addiction Suisse EMBARGO Alcool et grossesse : un défi pour la société

Lausanne (ots) -

En Europe, un nouveau-né sur cent souffre des conséquences de la consommation d'alcool de sa mère durant la grossesse. A l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation foetale qui se déroule ce mercredi 9 septembre, une campagne d'information et de prévention est lancée. La fondation Addiction Suisse propose elle aussi des informations sur la consommation d'alcool durant la grossesse et attire l'attention sur ses brochures.

D'après les chiffres du Monitoring des addictions, près de 18,7% des femmes de 15 à 45 ans en Suisse boivent au moins une fois par mois de l'alcool en quantité excessive (quatre verres standard ou plus en une occasion). Parmi les femmes de cette tranche d'âge qui sont enceintes ou qui allaitent, 5 à 6% sont dans ce cas. Même si les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de définir une valeur limite claire à partir de laquelle la consommation d'alcool entrave le développement de l'enfant, les dommages peuvent être considérables chez les nouveau-nés : si on ne dispose pas de chiffres fiables pour la Suisse, on estime que la part des enfants qui viennent au monde avec un syndrome d'alcoolisation foetale se situe entre 0,5 et 2 pour mille. Au total, pratiquement un nouveau-né sur cent souffre de Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD), un terme générique qui recouvre l'ensemble des atteintes liées à l'exposition du fœtus à l'alcool.

Les troubles liés à l'exposition foetale à l'alcool Le FASD se manifeste notamment par des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, de l'hyperactivité et de l'impulsivité. Dans le cas plus spécifique du syndrome d'alcoolisation foetale (SAF), on observe un retard de croissance, des caractéristiques physiques particulières, notamment au niveau de la tête et du visage, ainsi qu'un dysfonctionnement du système nerveux central accompagné des troubles correspondants. Le SAF peut également se traduire par un retard mental et une déficience intellectuelle. une intelligence déficiente.

### Recommandations

L'alcool passe directement dans le sang de l'enfant à travers le placenta. En d'autres termes, ce que la mère boit, l'enfant le boit aussi. Même si les connaissances actuelles ne permettent pas de définir le seuil à partir duquel la consommation d'alcool est préjudiciable pour la santé de l'enfant, la prudence est de mise :

-> Durant la grossesse, le plus sûr est d'éviter l'alcool. Si on en boit, il faut en consommer en petite quantité (pas plus d'un verre standard par jour) et ne pas en boire tous les jours. -> Il faut en tous les cas éviter de consommer de grandes quantités d'alcool en une occasion. -> Les femmes qui ont des questions concernant leur consommation d'alcool ne doivent pas hésiter à demander conseil à leur médecin ou à leur gynécologue. -> L'alcool consommé passe également dans le lait maternel. La quantité absorbée par le nourrisson par ce biais est certes minime, mais comme on ne connaît pas précisément le risque pour l'enfant, il est recommandé de modérer sa consommation d'alcool durant l'allaitement également. Le mieux est de ne pas boire d'alcool du tout ou de n'en consommer qu'en petite quantité et d'attendre au moins deux heures par verre d'alcool avant d'allaiter.

Une campagne internationale pour soutenir les femmes enceintes Ce mercredi 9 septembre, l'Alliance européenne des associations actives dans le domaine du FASD lance une campagne d'information sous le slogan « Too young to drink » <http://tooyoungtodrink.org/> (trop jeune pour boire) afin de sensibiliser l'ensemble de la société à la problématique de l'alcool durant la grossesse. La responsabilité n'incombe en effet pas uniquement à la future mère, mais aussi à son partenaire et à la société, qui doivent la soutenir et ne pas l'inciter à boire. L'attitude de l'entourage influence la quantité d'alcool consommée durant la grossesse.

Avec de nombreuses autres organisations, Addiction Suisse et la Fédération internationale de la Croix-Bleue soutiennent cette campagne. Addiction Suisse a publié récemment une brochure sur l'alcool durant la grossesse à l'intention des femmes enceintes et de leurs partenaires, ainsi qu'un dépliant dans la série Focus où l'on trouvera des informations détaillées sur le sujet. Focus Alcool et grossesse Brochure L'alcool durant la grossesse

La Fondation Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de la fondation est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de

l'internet. Plus de 200 000 personnes soutiennent notre ONG.

Pour en savoir plus sur Addiction Suisse : <http://www.addictionsuisse.ch>

Le communiqué de presse: <http://www.addictionsuisse.ch/actualites/communiques-de-presse/>

Contact:

Corine Kibora  
porte-parole  
[ckibora@addictionsuisse.ch](mailto:ckibora@addictionsuisse.ch)  
tél.: 021 321 29 75

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100777462> abgerufen werden.